

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15  
L'an deux mille vingt-six,  
le lundi 22 juin à 19h00  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
Présents : 15 sous la Présidence d'Émeline GIAMBELLUCO, Maire.

Votants : 15 Date de convocation du Conseil Municipal : 17/06/2026

Pouvoir : /  
Présents : Émeline GIAMBELLUCO, Charles WACHENHEIM, Sophie LE GAL,  
Alain LACAUD, Carine LEBouc, Jean-Louis MERLE, Elodie BOURDOU, Jérôme FREDON,  
Christelle CHABROL, Christian PROVILLÉ, Isabelle LATHIERE, Yannick LONGERAS, Esther  
MARIS, Alain DUTHIER, Christelle RAMA

Pour : 15  
Contre : /  
Abstention : /  
Absents : /  
Pouvoir : /  
Secrétaire de séance : Charles WACHENHEIM

**2026-030      Demande de subvention au titre des C.T.D pour les travaux de rénovation**  
**du bar "Le Champsac"**

Suite à la délibération n° 2026/025 du 11 mai 2026, par laquelle la commune sollicitait une subvention auprès du Conseil départemental, il apparaît que le montant présenté ne prenait pas en compte les frais d'études.

La présente délibération a donc pour objet de les intégrer, conformément au dossier de demande de subvention.

Ces frais concernent la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet CITYZEN ARCHITECTES pour un montant total de **37 500 € HT**.

Par ailleurs, une mission de contrôle technique et de vérification des installations électriques a été confiée à la société SOCOTEC pour un montant global de **3 900 € HT**.

Dans le cadre de cette opération, la maîtrise d'œuvre a également préconisé la réalisation d'une étude de portance du plancher de la salle de banquet, conformément aux recommandations de l'ATEC, du CAUE et de la DDT, afin de garantir la sécurité et la faisabilité technique des futurs aménagements. Le coût de cette étude est estimé à **5 950 € HT**.

Ainsi, le coût prévisionnel global de l'opération s'élève désormais à **407 250 € HT, soit 488 700 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De valider le montant prévisionnel global de l'opération tel que présenté ci-dessus ;
- De compléter le dossier de demande de subvention au titre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) par la présente délibération, afin de contribuer au financement de cette opération.

---

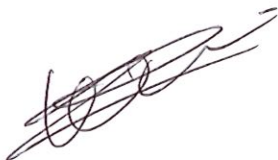
Ainsi dit et délibéré le jour, mois, et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
En Mairie le 24 juin 2026

Certifiée exécutoire le : 24 juin 2026

Publié ou notifié le : 24 juin 2026

Accusé de réception en préfecture  
087-218703601-20260622-2026DB030-DE  
Reçu le 24/06/2026

*Le secrétaire de séance,*



*Le Maire, Émeline GIAMBELLUCO*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou notification.